

AR PREFECTURE

016-211602362-20181214-D_2018_11_6
Reçu le 19/12/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME**

**8, place du champ de foire
16440-MOUTHIER-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr**

**délibération :
D_2018_11_6**

L'an deux mille dix huit , le vendredi 14 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 07 Décembre 2018

Présents : 19

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur CAPLOT Serge, Madame VERGNAUD Isabelle

Votants : 20

**Objet : Révision des loyers
communaux 2019**

Pouvoirs :

Madame BERTIN Nathalie a donné pouvoir à Monsieur BORRÉDON Richard

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Madame GROLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer les loyers communaux, applicables au 1^{er} janvier 2019, et qui sont encaissés par l'émission d'un titre de recettes.

La délibération du 2 octobre 2009 autorise la revalorisation de tous les loyers communaux au 1^{er} janvier de chaque année selon l'indice de référence du 3^{ème} trimestre de l'année précédente. L'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2018 s'établit à 128.45 et est en augmentation de +1.57 % par rapport à l'IRL du 3^{ème} trimestre 2018.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré l'unanimité des présents :

- **FIXE** les tarifs des loyers communaux mensuels suivants à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- ✓ **750,00 €** pour le logement situé au 8 Rue de l'Eglise
- ✓ **500,00 €** pour le logement n°1 - 55, rue de la Boëme
- ✓ **700,00 €** pour le logement n°2 - 55, rue de la Boëme
- ✓ **550,00 €** pour le logement n°3 - 55, rue de la Boëme
- ✓ **450,00 €** pour le logement n°4 - 55, rue de la Boëme
- ✓ **550,00 €** pour le logement n°5 - 55, rue de la Boëme
- ✓ **538,57 €** (2017 : 530,25 €) pour le logement situé au 34, avenue du 24 août 1944.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 14/12/2018, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le **19 DEC. 2018**

Le Maire,

Michel CARTERET

